



DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Demander

Nom(s)* _____

Prénom(s)* _____

N° d'identification nationale (matricule)* _____

Date de naissance* _____

Adresse habituelle

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Localité* _____

Pays* _____

N° de téléphone* _____

E-mail _____

Adresse d'envoi du bulletin de vote (si différente de l'adresse habituelle)

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Localité* _____

Pays* _____

(Les champs marqués d'un * sont obligatoires)

Dans le cadre des élections européennes du 9 juin 2024, la demande de vote par correspondance doit être déposée électroniquement sur la plateforme étatique sécurisée www.myguichet.lu ou parvenir au collège des bourgmestre et échevins **entre le 18 mars et le 30 avril 2024 inclus (envoi à l'étranger)** ou le 15 mai 2024 inclus (envoi au Luxembourg).

**Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Niederanven**

B.P. 21 L-6905 Niederanven

Fait à _____

le _____

(Signature)

Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 64 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

La demande d'un Luxembourgeois domicilié à l'étranger doit être envoyée à la commune du dernier domicile au Grand-Duché, à défaut à la commune de naissance au Grand-Duché, à défaut à la Ville de Luxembourg. Toute personne domiciliée à l'étranger doit produire une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.

Protection des données à caractère personnel : En application du règlement relatif à la protection des données DPR (UE)2016/679, votre commune traite vos données personnelles en respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise.